



LE REGLEMENT DE L'ECUREUIL VTT

De Vienne Condrieu Agglomération

Les circuits chronométrés sont ouverts à tous les licenciés

**Le grand circuit 54 km chronométré est réservé aux personnes ayant plus de 17 ans.
Le 35 km Chrono ouvert à partir de la catégorie cadet.**

Les circuits réservés aux randonneurs vététistes et pédestres sont ouverts à tout le monde sans restriction.

Concernant les jeunes enfants de moins de 12 ans, ils doivent s'inscrire et ne payeront, pas l'inscription (Le repas reste payant). Ils pourront participer uniquement avec leur parents et sous leur responsabilité uniquement dans les formules randonneurs.

Pour tous les participants vététistes, le port du casque est obligatoire, les participants sans casque ne sont pas autorisés à entrer dans les sas de départ. Le Pointage de tous les participants sur les circuits chronométrés est obligatoire à l'entrée des sas. Un participant non enregistré ne pourra espérer bénéficier des différents tirages au sort ou remise de prix, qu'il soit en compétition ou randonneur.

La manifestation est organisée sous l'égide de la FSGT, les concurrents licenciés dans une autre fédération que celle-ci ne peuvent donc pas systématiquement bénéficier des garanties individuelles que leur octroie leur licence en cas d'accident corporel survenu sur cette manifestation. Les participants doivent donc concourir sous leur responsabilité.

Concernant la partie chronométrée avec classement chaque participant devra avoir une licence sportive en sa possession ou un certificat médical de non contre-indication à la pratique du cyclisme de compétition de moins d'un an.

Une assurance est souscrite par l'organisateur à la MACIF elle constitue une responsabilité civile pour l'organisateur et seulement lui. En aucun cas celle-ci ne couvre un participant d'une autre fédération ou un non licencié.

Chaque participant devra avoir du matériel en état de marche et posséder un minimum de matériel de dépannage. L'utilisation du VAE est interdite sur les chronos uniquement.

L'organisation ne peut en aucun cas être tenue responsable en cas d'accident, de chute, de défaillance consécutive à un mauvais état de santé. Les organisateurs déclinent toutes responsabilités pour les accidents physiologiques immédiats ou futurs qui pourront subvenir aux participants du fait de leur participation à cette épreuve.

Bien que les parcours soient sécurisés pour les chronos, l'ensemble des participants devra se conformer au code de la route et sera seul responsable à un manquement à ces

règles. Chaque participant devra respecter la nature. Chaque concurrent devra mettre en évidence sa plaque de cadre. Concernant les circuits chronométrés, les concurrents devront se soumettre aux contrôles volants situés sur les parcours. Les concurrents non enregistrés au point de contrôle seront disqualifiés.

Les concurrents s'engagent à parcourir le circuit choisi dans sa totalité, le non-respect de cette close entraînera leur élimination pour tout classement.

Pour des raisons de sécurité les organisateurs pourront arrêter ou détourner les participants attardés pour leur permettre de rejoindre l'arrivée dans les délais.

Après enregistrement de leur inscription les participants ne pourront en aucun cas changer de formule.

Seules les personnes présentes à la remise des prix pourront prendre possession de leur lot, aucune autre personne n'aura la possibilité de les représenter, sauf demande exceptionnelle justifiée par la personne absente.

L'organisation n'est en aucun cas responsable des vols, quelque ils soient, chaque concurrent doit utiliser la consigne à vélo mise à sa disposition gracieusement.

Le coût des engagements figure sur le bulletin d'inscription, il varie en fonction de la formule choisie et du moment de l'inscription. Les engagements sur place se font le samedi et le dimanche.

Pourront bénéficier d'un départ prioritaire, en fonction des résultats 2017.

Aucun départ prioritaire ne sera accordé sur place.

Les engagements pris sur place le samedi et dimanche seront majorés de 5 € uniquement pour les vététistes.

L'engagement sur cette manifestation implique d'office la prise de connaissance du règlement et l'acceptation des clauses.

Votre inscription vous donne droit à :

- * Des points de dépannage**
- * Un chronométrage et un classement pour ceux qui ont choisi la formule chrono.**
- * Des récompenses pour les premiers de chaque catégorie**
- * Une consigne à vélo gratuite**
- * Un poste de décrassage à vélo à l'arrivée**
- * Un repas chaud**
- * La consultation des résultats sur Internet (voir le site sur le présent document)**
- ** Un souvenir de la manifestation pour les premiers inscrits**
- ** Des circuits fléchés et sécurisés autant que faire ce peut**

- ** Des ravitaillements**
- ** Des secouristes**
- ** Un rapatriement en cas de problème**
- ** Une boisson à l'arrivée**
- ** Un tirage au sort au moment de l'arrivée**
- ** Un tirage au sort de gros lots au moment de la remise des prix**
- ** Des douches**

*** Concerne uniquement les vététistes**

**** Concerne l'ensemble des participants**

Pour les marcheurs et les personnes accompagnatrices la prise d'un repas chaud est possible pour un prix forfaitaire de 7€ (les réservations à l'avance sont conseillées pour éviter toute surprise de rupture de stock de la part du restaurateur).

Le responsable de l'organisation